

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023-09**

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoir : 02
Votants : 12

L'an deux mil vingt trois
Le 16 mars à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 10 mars 2023

POUR : 7
CONTRE : 3
ABSTENTION : 2

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Dominique FLACHER, Marcel BERTHIER, Florence MANDON, Albane PINEDE, Sylvie SABATIER, Philippe PELLET, Pascale CHOTEL,

EXCUSES : Jean-Michel PIDOLOT, David ORJOLLET, Laure-Paola GUIVIER donne pouvoir à Sébastien Guillaud, Annie PIGNEDE donne pouvoir à Jean-Michel DREVET

Secrétaire de séance : Marcel Berthier

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2023

Après avoir entendu l'exposé de la commission « Finances » sur la situation financière de la commune,

M. le Maire explique qu'il est proposé d'augmenter les taux des taxes communales cette année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE, à la majorité, de modifier le taux des taxes en 2023 comme suit :

Taxe d'habitation : 14.30% - taux inchangé

Taxe sur le foncier bâti (taux communal et taux départemental cumulé) : 36 % (pour rappel taux 2022 : 35.10 %)

Taxe sur le foncier non bâti : 53 % (pour rappel taux 2022 : 52,50 %)

Jean-Michel DREVET,
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme

Transmis et Visé par le contrôle de la légalité

Certifié exécutoire et Affiché